



DÉFENSE

# QUAND LA PROXIMITÉ PREND SES DISTANCES !

REUNI LE 22 MAI, LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL A UNE NOUVELLE FOIS MIS EN LUMIÈRE L'ÉCART CROISSANT ENTRE LES DISCOURS DE L'ADMINISTRATION ET LA RÉALITÉ VECUE PAR LES AGENTS. ENTRE ABSENCE DE RÉPONSES CONCRÈTES SUR LE POUVOIR D'ACHAT, PROJET DE RÉFORME CONTESTÉ DES INSTANCES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, ET INQUIÉTUDES MAJEURES SUR LA MANŒUVRE ADP-PC, LA CFDT A PORTÉ DES POSITIONS CLAIRES, EXIGEANTES ET RESPONSABLES. VOICI CE QU'IL FAUT RETENIR.

## INTRODUCTION : DÉBAT LIMINAIRE

L'administration, sans doute par devoir de réserve, n'a pas apporté de réponse à notre condamnation des atteintes au droit de l'environnement et au droit du travail qu'amènerait l'état d'alerte de sécurité nationale, inscrit dans le projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire. En revanche, le directeur des ressources humaines, sur les thèmes du pouvoir d'achat, de l'attractivité et des conditions de travail, a reconnu globalement le contexte inflationniste et les difficultés d'attractivité du ministère. Il nous a rappelé la réflexion interministérielle engagée sur l'avenir de la fonction publique (horizon 2035-2050), mais, sans surprise, n'a pas apporté de réponse immédiate sur les revendications centrales (point d'indice, GIPA, logement, etc.), et toujours rien pour ce qui concerne la revalorisation de l'IFSE des 50% des catégories C oubliés depuis deux ans, le ministère a pourtant la main sur ce point-là !

**Commentaire Cfdt :** Tout en confirmant notre diagnostic, l'administration reste très en retrait sur les réponses concrètes et immédiates. Le renvoi à des travaux futurs illustre malheureusement une déconnexion flagrante avec l'urgence sociale vécue par les agents les plus en difficultés.

Sur le télétravail et les freins à sa mise en œuvre au ministère, l'administration affirme qu'elle est tout à fait favorable au développement d'un « télétravail intelligent ». Elle en reconnaît des bénéfices mais justifie la réticence de certains employeurs par les « abus » constatés dans certains cas.

Le directeur des ressources humaines nous annonce néanmoins que des instructions seront données pour faciliter le télétravail, jusqu'à 3 jours par semaine, dans le respect de la circulaire interministérielle du 5 mai dernier, destinée à contraindre les effets de la hausse du prix du carburant.

**DES INSTRUCTIONS SERONT DONNÉES POUR FACILITER LE TÉLÉTRAVAIL, JUSQU'À 3 JOURS PAR SEMAINE, DANS LE RESPECT DE LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 5 MAI DERNIER**

## Commentaire Cfdt : Le

Directeur des ressources humaines a affiché une ouverture positive et conforme à notre approche sur le sujet. Selon lui, ce sont les employeurs qui hésitent, selon eux, il y a des « fraudeurs » ! (C'est un peu comme ceux qui disent, on arrête la sécurité parce qu'il y a des gens qui fraudent). Il faut faire preuve de courage managérial et ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain !

Mais il est pourtant documenté que le télétravail, bien organisé et bien managé, favorise la performance. Nous persistons à dire que c'est un problème de culture dans nos organismes. Le « commandement » ne le voit pas d'un bon œil. Alors il est grand temps de passer au véritable « management », de sortir des ornières creusées par nos blindés, d'innover dans les approches RH. Tout le monde en sortira gagnant, y compris l'environnement !

AGENTS CIVILS  
DU MINISTÈRE

## QUAND LA PROXIMITÉ PREND SES DISTANCES !

Sur le sujet de l'amiante, la **CFDT** dénonce depuis longtemps l'injustice que subissent les travailleurs et les travailleuses qui ont été exposés à l'amiante et à qui on refuse les dispositifs de réparation.

L'administration a répondu qu'il n'était pas question d'étendre les droits à réparation à des personnes qui n'auraient pas été exposées !

**Commentaire CFDT :** Personne, évidemment, n'a demandé cela ! il faut garantir la juste réparation pour **tous** les agents exposés !

### **POINT 1 A L'ORDRE DU JOUR :** **Projet d'arrêté portant création des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail d'emprise et de risque métier**

L'administration présente un projet qui fait passer le nombre de Formations Spécialisées d'emprises de 244 à 211 et le nombre de formations spécialisées risques métiers de 61 à 48.

L'argument central est de privilégier la proximité fonctionnelle et une approche intégrée de la santé et de la sécurité au travail. Le projet est présenté comme améliorant la cohérence avec les chaînes de commandement et améliorant la prévention. L'administration réfute l'accusation d'obéir à une logique purement comptable qui serait caractérisée par une recherche prioritaire de réduction du nombre des instances.

**Commentaire CFDT :** Nous nous opposons à ce projet de réforme, car la réduction du nombre d'instances de santé et sécurité au travail va à l'encontre de la proximité nécessaire avec les agents. Nous avons souligné plusieurs points de désaccord majeurs : un manque de concertation au niveau local, des périmètres parfois incohérents, un éloignement du terrain et des difficultés accrues pour les représentants du personnel à exercer leurs missions.

Nous avons également insisté sur des points importants : la nécessité de maintenir une organisation à plusieurs niveaux d'instances, qui ne sont pas redondantes mais complémentaires, ainsi que les préoccupations liées à la stigmatisation de certains représentants dans l'exercice de leur mandat.

**PAS D'UNITE  
SYNDICALE CONTRE  
UN TEXTE MOINS  
DISANT POUR LA  
SANTÉ ET SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL : LE TEXTE  
EST  
MALHEUREUSEMENT  
ADOPTÉ !**

S'agissant plus particulièrement de la Fabrique du Numérique (FabNum) du CND (ex DIRISI), la **CFDT** maintient sa demande de création d'une formation spécialisée risques métiers. Cette demande repose sur plusieurs éléments objectifs : la dispersion géographique des agents, les organisations du travail spécifiques (astreintes, activités en horaires atypiques), les environnements techniques particuliers et les transformations en cours liées au développement du numérique. Tous ces facteurs créent des risques professionnels spécifiques qui justifient pleinement une instance dédiée, adaptée à ces réalités. Nous avons prévenu que le refus de création de cette FSRM constituait pour nous une ligne rouge.

Plus largement, nous considérons que cette réforme affaiblit la proximité pourtant reconnue comme essentielle par l'administration elle-même et qu'elle ne répond pas aux difficultés concrètes du terrain. La réponse de l'administration nous apparaît trop théorique et descendante, insuffisamment ancrée dans les réalités vécues par les agents et leurs représentants.

Pour autant, nous déplorons l'absence d'une totale unité syndicale, une organisation s'étant abstenue, et sans vote unanime contre, le texte va passer tel quel ; **on en prend pour 4 ans !** Il fragilise directement la capacité

des instances à prévenir les risques et à améliorer concrètement les conditions de travail.

**Vote CFDT : Contre**

### **POINT 2 A L'ORDRE DU JOUR :** **Point de situation sur le déploiement de la manœuvre ADP-PC (administration du personnel – personnel civil)**

La manœuvre ADP-PC a fait l'objet d'un point d'information de l'administration, qui a d'abord insisté sur sa complexité. Celle-ci s'explique par la diversité des situations locales, le nombre d'acteurs impliqués et la difficulté du système RH actuel, notamment marquée par l'existence de nombreux systèmes d'information. L'administration a néanmoins défendu une réforme globalement maîtrisée, en rappelant qu'elle s'appuie sur un pilotage à la fois national et régional, avec une adaptation aux réalités de terrain. Elle a indiqué que le déploiement restait prévu au 1er juillet 2026, sans blocage majeur identifié, tout en reconnaissant des tensions locales et des différences de situation selon les employeurs et les territoires. Les expérimentations menées sur



**DÉFENSE**

## QUAND LA PROXIMITÉ PREND SES DISTANCES !

plusieurs milliers d'agents ont été jugées positives, ce qui conforte, selon elle, la trajectoire de la réforme.

Cependant, certaines difficultés réelles sont reconnues, en particulier la mobilité des agents RH vers les employeurs, qui fragilise les centres ministériels de gestion (CMG), et les besoins encore importants en matière de formation et d'outils. Pour SRHC c'est à la fois un facteur de tension et une opportunité en termes de parcours professionnels.

Un autre point central de nos critiques concerne les effets de concurrence entre employeurs. Le transfert d'agents RH vers les employeurs est perçu comme un facteur de déséquilibre du système global, au détriment des CMG et de la cohérence de la gestion RH ministérielle. Plus largement, la **CFDT** insiste sur le manque de visibilité pour les agents, qui peinent à se projeter dans la réforme, faute d'informations claires sur leur avenir. Elle demande donc des données actualisées et des garanties concrètes, considérant que la réussite de la réforme passe avant tout par la sécurisation des parcours des agents.

Dans ce contexte, la réunion annoncée du 17 juin apparaît comme un moment décisif pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations exprimées.

**Commentaire CFDT :** nous avons exprimé des inquiétudes fortes, en particulier sur le reclassement des agents concernés par la réforme. Nous contestons les chiffres présentés par l'administration, estimant qu'une part importante des agents restait sans solution pérenne. Que dire de la situation déjà dégradée des CMG, confrontés à des délais importants de traitement et à une charge de travail élevée. Pour la **CFDT**, la réforme intervient dans un contexte déjà fragile, ce qui en augmente les risques.

### **POINT 3 QUESTIONS DIVERSES : COMITES SOCIAUX ASA**

La cartographie des comités sociaux ASA doit être validée par le prochain CSAM. Les demandes **CFDT** semblent être entendues, nous serons très attentifs à ce qu'elles soient intégrées dans le texte final.

**AGENTS CIVILS  
DU MINISTÈRE**

Réduire les instances pour mieux coller au terrain... il fallait oser, ils l'ont fait ! Et face à notre opposition, nous avons même eu droit à un brin de condescendance : « comment se fait-il que nous résistions encore, après tous ces efforts de pédagogie ? ». À ce rythme, on va finir par avoir un bulletin trimestriel avec cette mention : « pourrait mieux comprendre la réforme, mais ne fait aucun effort ».

Paris, le 26 mai 2026 ●

DÉFENSE